

## **Les conditions d'adhésion au club.** **Saison sportive 2021-2022**

### **Joindre au dossier la fiche d'inscription et :**

1. Une photo d'identité (sauf pour les adhérents inscrits la saison dernière).
2. Un certificat médical de « non contre indication » à la pratique sportive des disciplines choisies.
3. Le règlement.

Pour les personnes qui pratiquent la compétition, le certificat médical doit mentionner la discipline complétée des termes : « pratique en compétition. »

4. Un certificat ophtalmologique pour les personnes malvoyantes ou non voyantes.

**Important : Aucune inscription ne pourra être enregistrée sans l'ensemble de ces documents.**

### **Adhésion à l'année**

**Pour un adulte : Loisir 130 €. Compétition : 150€**

**tarif – 20 ans : 105 €**

**En famille : Pour deux personnes 177 €**

**Pour trois personnes 219 €**

**Recevoir la revue Handisport au format papier : 16€**

En cas d'adhésion au second semestre, veuillez contacter la permanence le mardi après-midi.

**NB : les personnes qui n'étaient pas adhérentes les saisons précédentes peuvent faire un essai gratuit d'une séance. Passé ce délai, l'inscription est obligatoire.**

### **Pour les nouveaux adhérents : adhésion de 3 mois**

Une carte temporaire est délivrée par le secrétariat pour un essai maximum de 3 mois non renouvelable pour un montant de 70 €. Après cet essai, l'adhérent pourra poursuivre ses activités en prenant une adhésion à l'année. Dès lors il paiera au prorata des mois restant à couvrir jusqu'à la fin de la saison.

**Cette carte ne permet pas la pratique en compétition.**

**A partir du mois d'avril il ne sera délivré que des cartes temporaires.**

### **Pratiques occasionnelles**

**Pour toute autre personne prenant part aux activités du club pour une période inférieure ou égale à 10 jours consécutifs, il lui sera délivré un pass'sport payant.**

### **Modalités de règlement.**

Paiement par chèque à l'ordre du Montpellier Club Handisport.

Pour les paiements fractionnés (après accord du secrétariat) : au maximum 3 mensualités.

Dès que vous avez envoyé votre chèque vous pouvez commencer les activités.

Donner le dossier complet au 1<sup>er</sup> cours de votre séance

*Attention adresse postale :*  
**MCH Handisport - Maison Départementale des Sports Nelson Mandela**  
**66, Esplanade de l'Égalité – BP 7250 - 34086 Montpellier Cedex 4**  
**Tel : 06.20.53.81.42**